

ATTESTATION D'ASSURANCE

Date d'émission : 05/07/2022
Objet : attestation de couverture
Police : FB242-FHJ7493
Signataire : Sandra Cardona Gallego

Au regard des éléments ayant été portés à ma connaissance à la date de la rédaction de ces lignes, je soussignée, Sandra Cardona Gallego, directrice du département légal de la compagnie, déclare par la présente que la société :

Dénomination sociale	Foncière B2 Hôtel Invest SA
Dénomination commerciale	-
Domiciliation	30 avenue Kléber, 75116 Paris, France
Lieu d'incorporation	Registre de Commerce de Paris
Numéro d'incorporation	788 914 984
Représentant légal	Tugdual Millet Taunay
Fonction	Président du Conseil d'Administration

est bien détentrice de la police d'assurance suivante :

Numéro de police	FB242-FHJ7493
Date d'effet	05/07/2022
Echéance	-
Type de police	Habitation + loyers impayés
Type de bien	Commercial / Résidentiel
Dénomination du bien	Seniors Torremolinos Benalmadena
Adresse postale	Urb.Nueva Torrequebrada 29630 Benalmádena (Málaga), Espagne
Activité	Résidence d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Ladite police est soumise aux limitations suivantes :

Valeur maximale de remplacement	12.000.000 Euros
Dommages financiers maximaux	20.000.000 Euros
Mise en défaut du locataire	2.700.000 Euros
Tiers responsable	10.000.000 Euros

La présente attestation est donnée conformément aux directives de la CNMV, et dans les limites inscrites au décret du 7 octobre 1963, relatif aux établissements d'assurance.

La présente déclaration n'engage la compagnie que dans les limites du contrat auquel elle est rattachée, et ne saurait être considérée comme une quelconque prise de participation de la compagnie au produit assuré.

La reproduction et communication de ce document est autorisée.

L'assuré s'engage à notifier à la compagnie tout changement de nature à altérer la validité du présent document sans délai.

Les termes détaillés de la couverture, et les obligations contractuelles des parties, figurent dans la police complète, disponible sur demande.

Des éventuels modifications structurelles internes à la compagnie, qu'elles portent sur son actionnariat ou ses effectifs, n'auront aucune forme d'influence sur la validité de ce document.

La compagnie n'est pas autorisée à céder ladite police à un tiers.

